



Inscription scolaire

Rentrée 2018

Inscription du Lundi 19 mars au vendredi 20 avril 2018 en mairie pour les enfants nés en 2015 et les nouveaux Marinois

Afin de réaliser l'inscription scolaire de votre enfant à Marines, merci de remplir le formulaire et joindre une copie des documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité des représentants légaux
- Livret de famille (pages des parents et de la fratrie)
- Justificatifs de garde de l'enfant en cas de séparation ou de divorce
- Carnet de santé de l'enfant, ou document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge
- Certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé

Il faudra également présenter l'original de ces documents

Pour tout renseignement :

Le service des affaires scolaires

Tel : 01-30-39-42-02

Email : service.population@mairie-marines.org